



Malgré les multiples protestations, le gouvernement de Bonn a autorisé le rassemblement d'anciens Waffen S.S. annoncé il y a quelques semaines : celui-ci s'est tenu, comme prévu, à Rendsbourg, en présence de plus de mille participants, dont 150 venus de l'étranger. Au cours de cette réunion, où furent évoqués les « exploits » du passé et proclamé le « droit » des S.S. à être considérés comme de simples anciens combattants, l'assistance acclama tout particulièrement l'ex-colonel-général Sep Dietrich (indiqué par la flèche), criminel de guerre notoire.

Le M.R.A.P., comme nous l'avons rapporté dans notre dernier numéro, avait protesté auprès de l'ambassade de la R.F.A., et demandé, dans une lettre au ministre français des Affaires étrangères qu'une démarche soit faite en vue de l'interdiction de cette insolente manifestation. Une telle demande se fondait à la fois sur le caractère de défi que le rassemblement de Rendsbourg représentait à l'égard des victimes du nazisme, et sur les décisions du Tribunal de Nuremberg, qui déclara collectivement criminelle la formation des Waffen S.S.

**Après l'adoption
par le Concile de la
DECLARATION
SUR LES JUIFS**

■ QUELLE EST LA PORTEE, QUELLES SERONT LES SUITES de la « Déclaration sur les juifs » adoptée par le Concile? C'est maintenant le problème qui se pose, par delà les controverses, pour tous ceux qui poursuivent le combat contre les préjugés antisémites, et qui entendent favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre tous les hommes sans distinction de race, d'origine et de confession. C'est sur ce thème que le M.R.A.P. organise, le 18 novembre, à l'Hôtel Moderne, un important débat, avec la participation d'orateurs très divers, comme on le verra en page 3, où nous reproduisons le texte intégral du document voté par Vatican II.

RHODESIE :

**Le coup de force
des racistes**

■ MALGRE LES AVERTISSEMENTS REITERES DE L'O.N.U., les résolutions impératives des chefs d'Etat africains réunis à Acera sous l'égide de l'O.U.A., les menaces de boycott économique du gouvernement de Londres, M. Ian Smith, premier ministre de Rhodesie, a proclamé unilatéralement l'indépendance de ce pays, au seul profit des 220.000 blancs qui font peser le joug de la ségrégation sur les 4 millions de noirs. Test pour les tenants de l'apartheid, moyen de sauvegarder de puissants intérêts financiers, ce coup de force aura sans aucun doute de multiples et dramatiques conséquences.

Désavoué par la Grande-Bretagne, qui n'est cependant pas décidée à intervenir militairement, il représente un grave danger pour l'Afrique, parce qu'il illustre l'agressivité des forces racistes qui n'acceptent pas d'abandonner les prérogatives et les richesses accaparées au détriment des Africains. (Voir page 2.)

**Le procès
des chambres
A GAZ**

■ AUTEUR D'UN ARTICLE PUBLIE PAR « RIVAROL », où il niait l'existence des chambres à gaz dans les camps hitlériens, et où il diffamait les déportés pour « blanchir » les S.S., le sinistre Rassinier a été sévèrement condamné par la XVII^e chambre correctionnelle. Espérons que cette excellente décision donnera un coup d'arrêt aux campagnes odieuses menées dans les milieux d'extrême-droite pour falsifier l'histoire, pour faire oublier les crimes commis par les nazis et leurs complices. On lira, en page 4, le compte rendu de l'audience, ainsi que le témoignage de Louis MARTIN-CHAUFFIER.

**LA HAINE
à la « une » !**

■ LES FOMENTATEURS DE HAINE RACISTE SE DECHAINENT. A partir d'un fait-divers, odieux il est vrai, ils englobent dans la réprobation qu'il suscite, l'ensemble de la communauté algérienne. Selon une méthode éprouvée, ils dévient sur le terrain « racial » un problème d'ordre social. Au premier rang de la meute, se distingue, bien entendu, « Minute », l'organe qui patronne Tixier-Vignancour et qui lança « Les Juifs », de Roger Peyrefitte. « Minute » dont le rédacteur en chef, Brigneau, fait appel, dans un magazine de télévision, aux instincts les plus bas et les plus stupides pour provoquer au racisme contre les noirs. En page 5, Morvan LEBESQUE et Samuel LACHIZE démontent cette double opération.

Avec le pasteur King...

■ LE PASTEUR MARTIN LUTHER KING, Prix Nobel de la Paix était, le 24 octobre, l'hôte de Paris. Au cours de son très bref séjour, sous l'égide de la Fédération protestante, il prit la parole à la Mutualité : meeting vibrant où s'exprima avec force la solidarité des antiracistes français avec tous ceux qui luttent, aux Etats-Unis, contre la ségrégation, les préjugés et les violences dont souffre la population noire. Liant ce combat à celui que poursuivent dans le monde entier les victimes de l'oppression coloniale, l'orateur devait souligner à diverses reprises que « les peuples opprimés ne peuvent le demeurer toujours. »



★
Notre collaboratrice Nicole de BOISANGER-DUTREIL, que l'on voit ici avec le pasteur King et le président du comité des Américains en France pour le soutien de la lutte antiraciste, évoque en page 3 cette manifestation et les problèmes que soulèvent les menées du Ku-Klux-Klan, particulièrement agressif dans la dernière période.

GRAND GALA ANTIRACISTE
Salle Pleyel, dimanche 21 novembre, à 20 h. 30 précises (Voir page 8)

Ce mois-ci...

15-X. — Par 1.763 voix contre 250, le Concile adopte le SCHEMA CONCERNANT L'ATTITUDE DE L'EGLISE ENVERS LES RELIGIONS NON CHRETIENNES.

16-X. — Manifestations contre la guerre du Vietnam dans la plupart des grandes villes américaines : 25.000 personnes à New York.

18-X. — A Bochum, treize anciens membres de la Gestapo répondent de la destruction d'un ghetto à Neu-Sarzedz près de Cracovie (Pologne) et de meurtres de dix-sept mille juifs.

20-X. — A la Martinique, violents incidents à Fort-de-France entre les policiers et la population : un mort et 37 blessés.

22-X. — Les douze jurés (tous blancs) du tribunal de Haynesville (Alabama) ACQUITTENT COLLIE LEROY WILKINS, MEMBRE DU KU KLUX KLAN, accusé d'avoir tué à coups de revolver Mme Viola Luizzo, militante des droits civiques, qui participait à la « marche de Selma le 25 mars dernier.

24-X. — UN MILLIER D'ANCIENS S.S. tiennent congrès à Rendsburg (R.F.A.).

• Dans la prison de Natchez (Mississippi), les militants antiracistes qui avaient participé à des manifestations en faveur des droits civiques des noirs sont l'objet de sévices infligés par les autorités policières.

• Le pasteur Luther Martin King, prix Nobel de la Paix, l'un des plus prestigieux leaders noirs américains, invité par la Fédération Protestante de France, donne une conférence à Paris.

25-X. — Le Prix Nobel de la Paix est attribué pour 1965 au Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (U.N.I.C.E.F.).

26-X. — A Accra, les chefs d'Etat africains de l'O.U.A. demandent au gouvernement français de NE PLUS LIVRER DE FOURNITURES MILITAIRES A L'AFRIQUE DU SUD.

• A la suite de l'acquiescement du meurtrier d'une antiraciste blanche, le pasteur King réclame une nouvelle loi antiraciste qui fasse des menaces, brimades, meurtres des militants intégrationnistes, des délits ou crimes passibles des tribunaux fédéraux.

27-X. — Pendant que Wilson s'entretenait avec Nkomo, dirigeant du Z.A.P.U. (Union Africaine du Peuple Zimbawe), la police rhodésienne a lâché ses chiens sur la foule africaine.

28-X. — L'avocat général de Riga requiert la peine de mort contre un Allemand de Karlsruhe, Eichelis, et quatre autres criminels de guerre accusés d'avoir assassiné 15.000 personnes en Lettonie orientale pendant la dernière guerre.

30-X. — Incidents de frontière entre Israël et la Jordanie : plusieurs morts.

31-X. — Une chapelle œcuménique est ouverte aux cultes catholique, protestant et israélite au Mont Serein (Alpes Cottiennes).

• Un millier de noirs défilent dans les rues de Natchez (Mississippi) et tiennent un meeting pour protester contre la ségrégation, malgré la présence des membres du Ku-Klux-Klan.

1-XI. — Les ministres africains et asiatiques réunis à Alger décident l'ajournement « sine die » du second Bandoung.

• A Selma (Alabama), nouvelle provocation du shérif Jim Clark qui fait arrêter pour « viol » 13 noirs dont plusieurs militants antiracistes.

2-XI. — Un jeune pacifiste américain se donne la mort par le feu devant le Pentagone, à Washington, pour protester contre la guerre au Vietnam.

3-XI. — Maurice Yvan Sicard, ancien membre du Parti Populaire Français (P.P.F.) est poursuivi pour apologie de crimes de collaboration en raison d'une « Histoire de la collaboration » publiée sous le pseudonyme de Saint-Paulien.

• A Cleveland (Ohio), un candidat noir, Carl Stokes, obtient 49 % des voix lors des élections du poste de maire de la ville. M. Stokes demande un nouveau décompte des voix, des irrégularités s'étant produites pendant le scrutin.

5-XI. — Ancien membre français du S.D. allemand (service de renseignements) d'Angers sous l'occupation, déclaré coupable d'intelligences avec l'ennemi en temps de guerre sans circonstances atténuantes, Jacques Vasseur est condamné à mort par la Cour de Sureté de l'Etat.

7-XI. — En plein New York, devant 2.000 personnes qui les applaudissaient, cinq jeunes Américains brûlent leur feuille de mobilisation.

8-XI. — A Austin (Texas), deux mille étudiants empêchent le Ku-Klux-Klan de tenir un meeting public.

• Deux noirs sont tués par les racistes à Détroit et dans le Mississippi.

9-XI. — Tentative de suicide par le feu devant les bâtiments de l'O.N.U. à New York : c'est un pacifiste qui protestait contre la guerre au Vietnam.

10-XI. — Condamnation de Rassniner et Malliavin, directeur de « Rivarol », pour un article diffamant les déportés et tendant à « blanchir » les S.S.

11-XI. — Le gouvernement raciste de la Rhodésie du Sud proclame unilatéralement l'indépendance, AU PROFIT EXCLUSIF DE LA MINORITE BLANCHE.

QUE SE PASSE-T-IL ?

RHODESIE

● La « ceinture blanche

Le 11 novembre, à midi, M. Ian Smith, leader du très raciste « Front Rhodésien » a proclamé unilatéralement l'indépendance de la Rhodésie du Sud dont il est le premier ministre.

L'événement est grave : cette accession à l'indépendance n'entre absolument pas dans le processus classique de décolonisation des pays africains. Bien au contraire, elle est faite au profit exclusif de la minorité blanche — 220.000 personnes — qui détient le pouvoir et les richesses et fait peser sur les quatre millions de noirs le joug de la ségrégation raciale dans tous les domaines : politique, économique et social.

En fait, depuis décembre 1963, la situation apparaissait explosive. C'est à cette date qu'éclatait la Fédération de l'Afrique Centrale créée en 1953 par Londres avec l'espoir d'en faire un bloc économique et politique, groupant les Rhodésies du Sud et du Nord, et le Nyassaland. La Fédération étant dissoute, la Rhodésie du Nord et le Nyassaland, pays pauvres et où la population blanche était peu importante, obtenaient en 1964 leur indépendance avec un gouvernement africain et devenaient des Etats souverains, membres du Commonwealth sous les noms respectifs de Zambie et Malawi.

Naturellement, la Rhodésie du Sud qui était dotée d'une autonomie interne, par la voix de M. Field, alors premier ministre, réclama elle aussi son indépendance, mais sur la base de la Constitution raciste de 1961 refusée par les leaders nationalistes africains, dès sa promulgation.

Jusqu'au dernier moment, au cours des transactions entre Londres et Salisbury, l'attitude des dirigeants britanniques a été hésitante, embarrassée — cela pour de multiples raisons. D'une part, ils n'oublient pas que les intérêts financiers anglo-américains sont très puissamment représentés en Rhodésie. Les investissements anglais s'y élèvent à 109 millions de livres sterling ; les firmes anglaises exportent chaque année pour 35 millions de livres vers la Rhodésie ; Londres a consenti à Salisbury un prêt de 62 millions de livres. D'autre part, ils portent la responsabilité de la situation actuelle : en confiant le pouvoir aux racistes de Rhodésie lors de la rupture de la Fédération, ils rendaient possibles une série de mesures telles que la déportation des Africains dans les « réserves », l'interdiction de leurs partis, la répression des mouvements nationalistes par la prison, la torture, le crime.

En proclamant unilatéralement l'« in-

Tragique bouffonnerie

DANIEL BURROS, 28 ans, « Grand Dragon » du Ku Klux Klan pour l'Etat de New-York et « führer adjoint local » du Parti nazi américain, s'est donné la mort. Il avait appris, par le « New-York Times », qu'il était juif ! Ce fait-divers me rappelle un récit de l'humoriste Cami, intitulé « Le fils de Roméo et Juliette ». Le rejeton des amants célèbres s'y poignardait plusieurs fois, tour à tour au nom des Montaigu et à celui des Capulet.

Burros a été logique avec lui-même. Antisémitisme forcené, il a tué le premier juif qui lui tombait sous la main : LUI. Mais vous allez voir que les racistes vont trouver une autre explication au drame : ils vont proclamer partout que c'est le juif, en lui, qui a assassiné le nazi. Parce que le juif est TOUJOURS coupable.

Oncle TOM

dépendance », considérée d'ailleurs comme un acte de rébellion par Londres. M. Ian Smith entend devenir maître absolu de la Rhodésie et couper pour les Africains tout recours légal à l'autorité britannique, accentuant le régime raciste, en tous points semblables aujourd'hui à l'apartheid qui sévit en Afrique du Sud.

D'ailleurs, M. Ian Smith n'a-t-il pas récemment déclaré : « Notre position est la même que celle de l'Afrique du Sud... Nous sommes une petite unité du même ensemble. »

Il ne pensait pas seulement à la solidarité qui unit deux pays voisins, ou au fait que de nombreux blancs d'Afrique du Sud vivent en Rhodésie, mais surtout à faire de son pays le bastion avancé d'une « ceinture blanche » qui s'opposerait au mouvement de libération africaine. Naturellement le Portugal où a été envoyé, avant même l'indépendance, un représentant officiel de Ian Smith, est intéressé à cette coalition raciste : sa colonie du Mozambique est contiguë à la Rhodésie, et l'Angola toute proche.

C'est l'avenir de l'Afrique, c'est la paix du monde entier qui sont menacés par « l'accession à l'indépendance » de la Rhodésie.

ETUDIANTS

● L'affaire d'Antony

LES mesures de contrôle et les sanctions introduites récemment à la Cité Universitaire d'Antony par les autorités administratives ont suscité, on le sait, de vives réactions des résidents et la protestation des associations intéressées.

Cette affaire, en outre, a pris un aspect qui requiert de notre part une attention particulière. Le M.R.A.P. a été saisi par le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur des propos tenus à une réunion du Conseil de discipline des œuvres universitaires par M. Prost, directeur du CO.-PAR (Comité parisien des œuvres sociales en faveur des étudiants). Selon les représentants de l'U.N.E.F., M. Prost aurait déclaré : « La croissance des groupes d'étudiants noirs et algériens à la Cité pose un problème difficile, vu, en particulier, leur comportement vis-à-vis des jeunes filles, et met l'Administration en position délicate dans la mesure où elle n'arrive à les intégrer au reste de la population de la Cité. Cela pourrait justifier un certain nombre de mesures que nous prenons. »

De telles affirmations rejoignent la campagne menée notamment par la feuille « Aspects de la France » (21 octobre 1965) qui décrit, par ailleurs, la Cité d'Antony, selon une formule traditionnelle en pareil cas, comme « un fief communiste en même temps qu'un centre de boursiers métèques ».

La Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France et les Etudiants Algériens de la Résidence Universitaire d'Antony dénoncent l'utilisation de semblables prétextes pour légitimer des mesures condamnées par les étudiants et pour

diviser ceux-ci. « La décolonisation des esprits est loin d'être achevée », écrivent-ils dans un tract, où ils soulignent les préjugés racistes dont souffrent d'une façon générale les étudiants africains et algériens : 90 % des offres de chambres les excluent systématiquement ; 50 % des emplois offerts par le B.U.S. leur sont refusés.

Nous ne pouvons que nous élever, nous aussi, contre toute attitude visant à calomnier et à isoler, à raison de leur couleur ou de leur origine, des jeunes gens dont la présence et le travail contribuent au rayonnement de l'Université française.

ANTILLES

● Un drame

LES graves incidents qui se sont produits à Fort-de-France le 20 octobre et les jours suivants témoignent de la gravité de la situation qui existe à la Martinique. L'arrestation d'un meurtrier fut à l'origine d'une véritable émeute à laquelle réagit, selon divers témoignages, du comportement de la police qui avait mis en état de siège tout un quartier populaire, et qui, composée uniquement de blancs, se heurte fréquemment à la population noire.

Un mort par balles et 37 blessés, dont 20 parmi les policiers : tel est le bilan officiel de ces journées, au cours desquelles la police a fait plusieurs fois usages de ses armes. Cinq personnes arrêtées ont été condamnées à des peines de un à dix mois de prison ferme.

Le chômage, les conditions de vie difficiles qui atteignent particulièrement la jeunesse, les grèves en cours, l'arbitraire persistant, tout cela suffit à expliquer une telle explosion de violence.

● Réparation

NOTRE ami M^r Marcel Manville, à qui il était interdit de quitter le territoire métropolitain, a gagné le procès qui l'opposait au ministère de l'Intérieur.

En effet, le tribunal administratif a annulé cette mesure de police prise à l'égard de l'avocat en raison de l'insuffisance des précisions fournies par l'administration quant aux faits qui auraient entraîné cette mesure — l'activité de Marcel Manville au sein d'un groupe-ment antillais dissout par décret.

D'autre part le tribunal a condamné l'Etat à verser une indemnité de 10.000 francs à M^r Manville.

Le carnet de DL

NOS DEUILS

C'est avec émotion que nous avons appris le décès du général Jean Le Corguillé, dont nos amis connaissent le profond attachement à la cause républicaine et le soutien qu'il apporta, fréquemment, à l'action du M.R.A.P. Nous exprimons à sa famille nos très sincères condoléances.

★

Nous apprenons le décès de Mme Golda Bulawko, mère de notre ami Henry Bulawko. Qu'il trouve ici en ces circonstances douloureuses, l'expression de notre entière sympathie.

MARIAGE

Nous avons la joie d'annoncer le mariage de notre amie Blanche Bajgète, militante du Club Amitié, avec M. Marius Jean. Nous leur exprimons nos vives félicitations et tous les vœux de bonheur.



EN VENTE dans toutes les bonnes Maisons de Literie et d'Ameublement et les grands Magasins.

DROIT ET LIBERTÉ

MENSUEL

38, rue des Jeûneurs - Paris (3^e)

Tél. : GUT. 09-57

Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 10 francs

Abonnement de soutien : 20 francs

ETRANGER

Un an : 18 francs

Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris

Pour les changements d'adresse envoyer 1 franc et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer *Droit et Liberté*, ou s'abonner, au siège des Amis de *Droit et Liberté*, 43, avenue de Berchem Saint-Agathe, Bruxelles 8 - Téléphone : 27.56.39 et 22.93.94, ainsi qu'au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 52, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, Bruxelles 6.

Versements au C.C.P. 7.364-15 du M.R.A.P., 15, Square Prince-Léopold, Bruxelles-2.

Le numéro : 10 francs belges.

L'abonnement annuel : 100 FB.

Abonnement de soutien : 150 FB.

Le dur combat du pasteur King

On reproche aux Français d'être trop intéressés par leur 2 CV ou le camping du week-end pour songer aux grands problèmes politiques et notamment au racisme qui continue d'infester le monde contemporain. Trois à quatre cents personnes n'ont pu, faute de place, entrer à la Mutualité où, le dimanche 24 octobre, le pasteur américain noir et intégrationniste, Martin Luther King prononçait un discours. La majorité de l'assistance était blanche et française. Invitée à s'asseoir par terre, une foule de jeunes envahit l'estrade pour montrer sa solidarité avec les noirs des Etats-Unis.

J'ai vécu cela et l'immense bousculade de la presse et des admirateurs de King qui voulaient après la séance une signature sur les deux livres qu'il a publiés. Cela se passait dans une petite salle. Il fallait jouer des coudes pour y entrer. Trois minutes seulement étaient accordées aux journalistes. Le bras ferme de la police ou de l'église protestante nous écartait avec ces mots : « King est fatigué ». Pour ma part, j'ai regretté qu'il ne se soit pas mêlé à la foule. C'est un homme robuste, taillé en joueur de rugby, avec un regard chercheur d'intellectuel. En 1955, à Montgomery, il organisa le premier boycottage des autobus où les noirs n'avaient pas à leurs sièges les mêmes droits que les blancs. Depuis ce temps, ses marches pour l'égalité des droits civiques sont devenues célèbres. « Des sombres contrées de l'Afrique jusqu'à la ceinture noire de l'Alabama, j'ai vu, dit King, des hommes se lever et secouer leurs chaînes... De grandes masses se sont décidées à mettre fin à l'exploitation de leur race et de leurs territoires. » Et encore : « Les peuples opprimés ne peuvent pas le demeurer toujours. »

Non sans peine, j'ai pu lui poser une question sur le but de son voyage à Paris. Il m'a répondu : « J'espère obtenir un jour une union fraternelle entre Paris, Londres et New-York dans la lutte contre toute ségrégation, en particulier en Afrique du Sud. »

King a pleine conscience qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème propre aux Etats-Unis. Il dit aussi : « Avec ses frères

PAR
**Nicole
de BOISANGER-DUTREIL**

noirs d'Afrique, ses frères métis ou jaunes d'Asie, d'Amérique du Sud et des Caraïbes, le noir des Etats-Unis sent qu'il faut s'avancer en grande hâte vers la terre promise de la justice raciale. » Pour lui, la lutte doit s'engager par des méthodes non violentes : le refus d'obéir aux lois et aux coutumes de discrimination, la protestation légale, les marches pacifiques. Mais, hélas, l'adversaire ne cesse d'user de violence. Il accumule les meurtres et, plus grave encore, les meurtriers jouissent de l'impunité. Les jurés qui sont tous blancs se refusent d'ordinaire à reconnaître la culpabilité d'un de leurs congénères. Ceux des membres du jury qui inclineraient à se prononcer en toute justice sans tenir compte des préventions raciales s'exposeraient à subir le châtement de leur équité.

Crimes impunis

Le 21 septembre dernier, le jury de Mobile refusa d'inculper sept policiers de l'Etat d'Alabama qui, sur la grand-route, à la sortie de Selma, blessèrent un grand nombre de noirs, lors de la seconde marche sur Montgomery.

Refus également du jury de Marion d'inculper le 28 septembre le policier qui tira sur le noir Lee Jackson, après une

manifestation pour obtenir l'inscription des noirs sur les registres électoraux. Jackson devait mourir de ses blessures.

Le 30 septembre, l'affaire est plus scandaleuse encore. Sur la foi de témoignages qualifiés de « parjures » par le substitut au procureur général en personne, le sheriff-adjoint Coleman fut acquitté du meurtre de l'étudiant Daniels, militant pour l'égalité des droits civiques qu'il abattit de son fusil à bout portant. Un prêtre catholique, le père Morrisroe fut grièvement blessé. La défense prétendit que les deux victimes étaient armées. Atteint par derrière au moment où il fuyait la fusillade, le père Morrisroe témoigna sur son lit d'hôpital qu'il ne tenait à la main qu'une pièce de monnaie pour acheter une boisson non alcoolisée. Avant l'ouverture du procès, le procureur Flowers déclara qu'« on n'avait nulle intention d'inculper l'assassin du moindre délit ». Il n'assista pas aux débats, craignant pour sa propre vie. « La haine que j'ai vue se manifester contre moi, dit-il, est de celles qui causent mort d'homme. »

Enfin, le jury d'Haynesville acquitta le 18 octobre, Wilkins, membre du Ku-Klux-Klan, qui assassina une blanche antiraciste, Viola Liuzzo. Les faits, clairement établis par l'enquête, furent rapportés par un témoin oculaire qui se trouvait, au moment du meurtre, à bord de la voiture de l'assassin. Mis en liberté après son crime, Wilkins paraissait dans les rassemblements racistes, acclamé comme un héros de la ségrégation. Son acquittement a été applaudi à Richmond, ancienne capitale sudiste de la sécession par deux mille personnes, sous le patronage de Robert Shelton, « sorcier impérial » du Klan. Le meurtre d'un professeur et d'un officier de réserve noirs, puis de trois intégrationnistes du Mississippi montrèrent après celui de Mme Liuzzo que les racistes n'avaient pas désarmé. En moins de cinq ans, les crimes de 25 assassins racistes sont restés impunis. Ceci, entre autres raisons, parce que les tribunaux d'un Etat demeu-

rent seuls qualifiés pour juger les auteurs d'un délit ou d'un crime. Dans une déclaration, le pasteur King a demandé que de tels crimes puissent relever de la justice fédérale et il préconise un mouvement d'action directe et massive pour faire aboutir sa revendication.

Qu'un noir ou l'un de ses supporters tombe aux mains de la justice, elle ne le ménage pas. A Natchez, Mississippi, 125 personnes furent arrêtées pour avoir participé à des manifestations en faveur des droits civiques des noirs. Un blanc témoigne que lorsqu'ils furent incarcérés, on les dépouilla de tous leurs vêtements et qu'on les contraignit d'avaloir des laxatifs. Puis ils furent entassés dans des cellules glaciales nus et sans couvertures.

A Harlem, on condamne six noirs inculpés d'avoir assassiné une commerçante blanche à l'emprisonnement à vie sur la foi de témoignages dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils sont suspects : ceux de deux enfants de 13 à 8 ans et d'un drogué pourvu d'un casier judiciaire.

Citoyens de deuxième classe...

En présence de tant d'arbitraire, la non-violence doit paraître une discipline sévère. L'écrivain noir américain Melvin Van Peebles, retourné en Amérique après six ans d'exil témoigne comme King du sort réservé aux siens. « Vous comprenez, écrit-il, il s'agit de mettre les noirs hors du jeu. On les a d'abord maintenus en esclavage. On les maintient aujourd'hui dans le rôle de citoyens de deuxième classe. »

Sur l'initiative du président Johnson, plusieurs membres du Ku-Klux-Klan ont été traduits devant la commission des activités anti-américaines. Malheureusement la majorité de ses membres sont sudistes et partiaux. Les noirs se trouvent enfermés dans un système qui les broie sans les condamner ouvertement.

Souhaitons avec le pasteur King que la loi soit réformée et que les meurtres racistes deviennent des crimes fédéraux.

La « Déclaration sur les juifs »

Le texte de la Déclaration sur les juifs a été promulgué publiquement par le Pape le 28 octobre. Ce texte avait été adopté dans sa rédaction nouvelle présentée à la mi-octobre au Concile.

Moins percutant et plus nuancé que la précédente version, ce second texte, s'il est sans aucun doute positif pour le développement de l'amitié judéo-chrétienne et l'action contre l'antisémitisme, a suscité cependant de nombreuses controverses.

Débat à l'Hôtel Moderne

« Quelle est la portée, quelles seront les suites de la déclaration sur les juifs adoptée par le Concile ? »

Tel est le thème du débat organisé par la M.R.A.P., le jeudi 18 novembre, à 20 h. 30, à l'Hôtel Moderne, place de la République, à Paris.

Y participent entre autres : Pierre Paraf, président du M.R.A.P. ; Jacques Madaule, président de l'Amitié Judéo-Chrétienne ; Louis Kahn, président du Consistoire Israélite ; le Révérend-Père J.-M. Aubert ; l'écrivain Jacques Nantet ; le pasteur G. Richard-Molard ; Mme Suzanne Collette-Kahn, secrétaire générale de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme ; Gilbert Mury, du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes ; Alfred Grant, secrétaire général de l'Union des Sociétés Juives ; Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P.

particulièrement dans les milieux israéliques.

Nous reviendrons plus amplement sur cet important problème, après le débat que le M.R.A.P. organise le 18 novembre à l'Hôtel Moderne, avec la participation de représentants de toutes les confessions et de diverses tendances philosophiques.

Nous publions ci-dessous le texte intégral de la déclaration sur les juifs pour permettre à nos lecteurs d'en juger :

En contemplant attentivement le mystère de l'Eglise, le Concile n'oublie pas le lien spirituel qui unit le peuple du Nouveau Testament à la race d'Abraham. En effet, l'Eglise du Christ reconnaît que, selon le mystère du Salut voulu par Dieu, les débuts de sa Foi et du choix que Dieu fit d'elle, se trouvent chez les patriarches, chez Moïse et les prophètes. L'Eglise proclame que tous les fidèles du Christ fils d'Abraham selon la Foi se trouvent comme enfermés, inclus dans la vocation du Père des croyants. Elle proclame que le salut accompli pour Elle est mystérieusement préfiguré dans la sortie du peuple élu hors de la terre de servitude.

L'Eglise ne peut pas davantage oublier que c'est par ce peuple juif avec lequel Dieu, dans son indicible miséricorde, a voulu conclure l'ancienne alliance, qu'elle a reçu la révélation contenue dans l'Ancien Testament. Elle reconnaît qu'elle tire sa sève de cette racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les sauvages que sont les païens car l'Eglise croit que le Christ, qui est notre paix, a réconcilié

par sa Croix les juifs et les païens en faisant des deux un seul peuple en Lui. L'Eglise garde aussi, toujours, sous les yeux ce que l'apôtre Paul dit de ceux de sa race : « A qui appartiennent et l'adoption filiale, la gloire, l'alliance, la loi, le culte et les promesses et aussi les patriarches, et de qui le Christ est issu selon la chair (Romains, chapitre 9, versets 4 et 5) Lui, le fils de la Vierge Marie ». L'Eglise se rappelle encore que c'est du peuple juif que sortirent les apôtres, fondement des colonnes de l'Eglise, ainsi que la plupart des premiers disciples qui annoncèrent au monde la bonne nouvelle du Christ.

Au témoignage de la Sainte Ecriture, Jérusalem n'a pas su reconnaître le temps où elle fut visitée par Dieu et, pour une bonne part, les juifs n'accueillirent pas l'Evangile : beaucoup d'entre eux allèrent, même, jusqu'à s'opposer à sa diffusion. Néanmoins, au témoignage encore de saint Paul, les juifs demeurent toujours à cause de leur Père, très chers au cœur de Dieu dont les dons et les appels sont sans repentance. Avec les prophètes et avec l'apôtre Paul, l'Eglise attend donc le jour, connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront leur Seigneur d'une seule et même voix et le serviront sous une même loi.

★

On voit donc combien considérable est ce patrimoine que juifs et chrétiens possèdent en commun. Aussi le Concile entend favoriser et recommander entre les uns et les autres la connaissance et l'estime mutuel-

les. Les études bibliques et théologiques, les échanges fraternels paraissent des moyens de choix en vue de ce but.

Les autorités juives et leurs adeptes réclamèrent à grands cris la mort du Christ, il est vrai. Pourtant, on ne peut pas rendre responsable des événements de la Passion, indistinctement, ni tous les juifs alors vivants, ni ceux d'aujourd'hui. Assurément, l'Eglise est le nouveau peuple de Dieu, mais on ne doit pas, pour autant, tenir les juifs pour rejetés de Dieu ni pour maudits comme si cela ressortait de l'Ecriture Sainte. On doit, donc, bien prendre garde, que ce soit dans la catéchèse ou dans la prédication, de rien enseigner qui soit en désaccord avec la vérité du récit évangélique et avec l'Esprit du Christ.

De surcroît, l'Eglise réprouve toute persécution, vis-à-vis de n'importe qui, mais, très particulièrement, se souvenant du patrimoine qui lui est commun avec les juifs et obéissant en cela, non à des considérations politiques, mais aux exigences religieuses de la charité évangélique, elle déplore les haines, les persécutions, toutes les manifestations d'antisémitisme dont ont pu être victimes les juifs à toutes les époques et de la part de qui que ce soit.

D'ailleurs, l'Eglise tient, et à toujours tenu, que le Christ a enduré la Passion et la mort dans la liberté de son amour infini à cause des péchés de tous les hommes, pour que tous puissent parvenir au salut. C'est donc la mission de l'Eglise d'annoncer dans sa prédication la Croix du Christ comme le signe de l'amour porté par Dieu à tout homme et comme la source de toute grâce.

O.N.U. : Vers l'adoption de la Convention contre le racisme

Nous avons salué, en son temps, la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, votée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'O.N.U., le 20 novembre 1963. Ce texte, qui servit de thème aux travaux de notre Journée Nationale en 1964, figure dans la brochure « La communauté des Nations contre le racisme », éditée par le M.R.A.P.

Mais la Déclaration n'était qu'une étape. L'Assemblée générale a chargé la Commission économique et sociale de l'O.N.U. d'élaborer, sur les mêmes bases une Convention internationale, c'est-à-dire un accord par lequel les Etats, s'engageront à appliquer les mesures préconisées contre le racisme.

Ces dernières semaines, les débats de la Commission viennent d'aboutir à la mise au point du Préambule et des sept articles que compte ce do-

cument. Il s'agit d'un événement important, dont tous les antiracistes se réjouiront, car leur action acquiert ainsi un nouveau fondement juridique, affirmé solennellement par la plus haute instance mondiale.

Maintenant, il appartient à l'Assemblée générale de se prononcer à son tour, et c'est après son vote que les Etats membres de l'O.N.U. seront appelés à ratifier la Convention.

Les débats

Les débats auxquels a donné lieu la Convention sur le racisme font apparaître l'ampleur et la difficulté de la tâche entreprise, compte tenu des nombreuses implications politiques en cause, et des divergences profondes qui opposent sur divers plans les Etats représentés à la Commission économique et sociale. Les résultats atteints n'en sont que plus méritoires ; et il serait regrettable que l'opinion publique ne retienne, à propos d'un tel événement,

que des informations partielles sur la discussion au stade rédactionnel, comme la presse en a publié récemment.

Lors de la rédaction de l'article 3, consacré à la ségrégation raciale, le délégué polonais suggéra que soit dénoncé également le nazisme, et le délégué soviétique, le néo-nazisme ; le délégué américain, tout en s'opposant à l'un et à l'autre, demanda que l'on mentionne l'antisémitisme ; puis le délégué jordanien se prononça pour une condamnation du sionisme ; le délégué soviétique, dans un amendement réunit alors tous les termes avancés, y ajoutant le colonialisme et l'exclusivisme national ; sur proposition des délégués grec et hongrois, tous les amendements furent ensuite retirés. Revenant alors au texte initial, la Commission l'a voté sans modification, renonçant, comme l'a souligné son président, à « tenter de préciser ou de définir le concept de discrimination raciale », pour ne pas courir le risque de « rompre l'équilibre et l'harmonie qui ont caractérisé les débats » et de « diviser l'opinion mondiale ».

Dans un communiqué publié le 30 octobre, le M.R.A.P. déclare à ce sujet : « Quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur le sionisme, quelles que soient les controverses qu'il soulève, y compris parmi les juifs, le M.R.A.P. souligne fermement qu'on ne saurait placer cette idéologie sur le même plan que les doctrines inhumaines qui prônent le mépris, la haine, la violence à l'égard de certains groupes ethniques, et qui ont engendré tant de crimes. »

Il convient, d'autre part, de considérer l'attitude prise dès le début de la discussion, par le représentant de la France, M. Combal. Celui-ci a déclaré que « les mœurs françaises excluent la discrimination raciale et que la législation nationale contient depuis longtemps des textes et des dispositions prévoyant des sanctions sévères en cas de discriminations raciales, et que, par conséquent, le gouvernement français n'a eu aucune mesure particulière à prendre pour appliquer les principes énon-

★ Suite page 6

14 novembre : Réunion du Conseil National

Le Conseil National du M.R.A.P. se réunit le dimanche 14 novembre à Paris, 44, rue de Rennes, sous la présidence de Pierre Paraf, président du M.R.A.P. A l'ordre du jour figurent les points suivants :

1. L'action contre les menées de la presse et des groupes racistes. Rapporteur : Jean Schapira.

2. Problèmes d'organisation et de propagande. Rapporteur : Hugues Steiner.

3. Comment étendre le rayonnement de « Droit et Liberté ». Rapporteur : Albert Lévy.

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro des travaux et des décisions du Conseil National.

L'exposition LINCOLN à travers la France

Après NIMES (10-17 octobre) l'exposition organisée par le M.R.A.P. pour le centième anniversaire de l'assassinat d'Abraham Lincoln a séjourné au Foyer de la Culture de BRIVE (22-28 octobre), puis à l'Office de la Culture et des Loisirs de CHALON-SUR-SAONE (2-9 novembre). Elle est, du 11 au 18 novembre, à BESANCON, où l'Association Générale des Etudiants en assure le patronage, à la Maison Pour Tous. Elle se rendra ensuite à PANTIN (22-28 novembre), à LA COURNEUVE (30 novembre - 8 décembre), à l'aéroport d'ORLY, grâce au Comité d'entreprise Air-France - Orly Nord. Signalons encore qu'elle est annoncée notamment à Bourges, Rouen, Lille, Clermont-Ferrand, Poitiers, Dôle, Champigny... Il se pourrait bien que cet anniversaire dure... deux ans.

A chacune de ses étapes, l'exposition est l'occasion d'importantes manifestations antiracistes : conférences, soirées cinématographiques, appuyées par la presse et par de nombreuses personnalités et associations. Dans certains cas, sa venue a entraîné la création du comité du M.R.A.P. lorsqu'il n'en existait pas encore dans la ville, ainsi que de multiples adhésions à notre Mouvement.

Le comité créé, par exemple, à Pantin, prépare activement l'exposition, notamment par la diffusion massive de tracts, qui s'ajoutent aux affichettes éditées par la municipalité et aux trois articles sur le racisme parus dans le journal local « La Voix de l'Est ». Des visites collectives d'écoliers sont prévues, ainsi qu'une inauguration solennelle, et la clôture en présence des amis et sympathisants du M.R.A.P.



A Nimes, Mme Georgette Gébelin, secrétaire du Comité départemental du M.R.A.P., remercie les personnalités présentes à l'inauguration. A gauche, M. Raulet, président de la Fédération des Œuvres Laïques.

(Cliché « Le Midi Libre ».)

Réunions et manifestations diverses

● A CHAMPIGNY, il y avait un stand du M.R.A.P. le dimanche 7 novembre, à la traditionnelle « Foire aux cochons », qui réunit chaque année une foule considérable. Nos amis avaient organisé dans ce stand une exposition sur le racisme ; ils ont vendu de nombreux exemplaires de « Droit et Liberté » et pour plus de 700 francs de livres antiracistes.

LE VENDREDI 26 NOVEMBRE, le comité de Champigny tiendra une soirée cinématographique, avec les films « Terre humaine » et « La Marche », au cours de laquelle Albert Lévy fera un exposé sur le thème : « Les racistes contre la République ».

● A GRENOBLE, le comité du M.R.A.P. a tenu une assemblée publique. Il mène une active campagne pour dénoncer le développement de la propagande raciste.

● AU THEATRE DE L'EST PARISIEN, le racisme fera l'objet d'un débat dans le cadre de la soirée « T.E.P.-Magazine » du jeudi 2 décembre. P.-H. Maucorps présentera le livre « Les Français et le racisme ». Il y aura également une partie artistique avec poèmes et chansons antiracistes.

Le comité du M.R.A.P. du 20^e, qui est à l'origine de cette initiative, prépare également, pour le début de l'année, un colloque d'enseignants et d'éducateurs, sur les aspects pédagogiques de l'action antiraciste.

● LE CENTRE CULTUREL DE CORMEILLES-EN-PARISIS, animé par notre amie Françoise Thibondeau, organise, le 22 novembre, avec le concours du M.R.A.P., un débat sur l'apartheid et la pièce « Les Chiens ».

● A ROUEN, une soirée de gala sous l'égide du M.R.A.P. aura lieu pour la sortie du film « Le procès de Julie Richards » (One potato, two potato), le mardi 14 décembre, dans un grand cinéma de la ville.

● LE COMITE ETUDIANT DU M.R.A.P. organise pour le début décembre, à la Sorbonne, en collaboration avec la Fédération des Groupes d'Etudes de Lettres, un débat sur le livre « Les Français et le racisme ». Dans le cadre du Festival André Wajda, qui aura lieu au cinéma « Le Panthéon », la journée consacrée à « Samson » sera placée sous le patronage du comité étudiant.

● LE COMITE DES LYCEENS du M.R.A.P., au cours de sa réunion de rentrée a décidé également l'organisation d'une séance cinématographique.

● A NIMES, à l'initiative du comité du M.R.A.P., diverses organisations, syndicats et partis ont rendu publique une déclaration dénonçant le regroupement raciste et fasciste qui s'opère autour de Tixier-Vignancour. D'autre part, sur la suggestion de notre Comité, une Commission municipale a été créée à Nimes pour l'aide aux travailleurs immigrés et à leurs familles.

● UNE JOURNEE ANTIRACISTE a été prévue dans le cadre de la vente annuelle de livres et de disques organisée par le personnel de l'administration de l'E.D.F., 2, rue Louis-Murat, à Paris. Au cours de cette journée (le 19 novembre), Roger Ikor,

Pierre Paraf, Robert Merle et Albert Memmi signeront leurs œuvres. Seront également présents : John William et les « Bads ».

● LE M.R.A.P. ETAIT REPRESENTE PAR :

— le président Pierre Paraf à l'assemblée des anciens Déportés juifs le dimanche 31 octobre, à l'Hôtel Lutétia, et à la conférence des amis de la Presse Nouvelle, le samedi 30 octobre à l'Hôtel Moderne ;

— Marie-Louise Kahn, à l'inauguration de la clinique de la F.N.D.I.R.P., à Fleury-Mérogis, le samedi 30 octobre ;

— Belladjal Mebarek, à la réception organisée le 4 novembre par le Secours Populaire Français, pour le lancement de sa campagne d'hiver ;

— Louise Kanar et Alain Gausse, au congrès du Christianisme Social, du 30 octobre au 1^{er} novembre ;

— Françoise Lemort, à la soirée du Centre d'Etudes Arméniennes, le 7 novembre, à la salle Pleyel ;

— Alexandre Chil-Kozlowsky et Roger Maria, à la réception organisée le 9 novembre au Cercle Républicain, pour la sortie du livre de Gaston Laroche : « On les nommait des étrangers » ;

— Roger Maria, à la traditionnelle cérémonie de l'Union Française Universitaire, dans la cour de la Sorbonne.

● LA SOCIETE DES ORIGINAIRES DE CENSTOCHOW, au cours de son assemblée générale du 30 octobre, a entendu un exposé de M^e Imerglik, membre du Bureau National du M.R.A.P.

A L'O.N.U.

★ Suite de la page 3

cés dans la Déclaration des Nations-Unies ».

De telles affirmations, malheureusement, ne correspondent pas à la réalité. Chacun sait que les discriminations et les préjugés raciaux se manifestent encore trop souvent en France ; chacun sait que les propositions de lois antiracistes élaborées par le M.R.A.P., et soutenues par des députés de tendances diverses, sont en souffrance depuis plusieurs années à la Commission de Législation, sans que le gouvernement ait cru devoir en autoriser l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

Exprimant son appréciation sur l'ensemble des travaux sur la Convention, le M.R.A.P. conclut en ces termes son communiqué :

« On peut déplorer la tournure que prend parfois un débat d'où les oppositions et les conflits politiques ne sont jamais totalement absents. Il reste qu'on doit se féliciter de l'adoption — tous les amendements ayant été finalement retirés — d'un texte qui conserve ainsi sa portée universelle.

« CE QUI IMPORTE, EN DEFINITIVE, C'EST QUE LA CONVENTION VOIE LE JOUR ET QUE LES ETATS METTENT EFFECTIVEMENT ET SINCEREMENT EN APPLICATION LES MESURES CONCRETES QU'ELLE PRECONISE POUR FAIRE ECHEC AU RACISME ET A L'ANTISEMITISME PARTOUT ET SOUS QUELQUE FORME QU'ILS SURVIVENT. »

Le texte adopté en commission

Tel qu'il a été adopté en commission, le texte de la Convention se réfère, dans son préambule aux principes fondamentaux établis par la Charte de l'O.N.U. et divers autres documents de base.

Après une définition de l'expression « discrimination raciale », donnée par l'article 1^{er}, l'article 2 précise les obligations qui découlent de la Convention, notamment :

« c) Chaque Etat partie doit, par tous les moyens appropriés, y compris, au besoin, des mesures législatives, interdire la discrimination raciale pratiquée par des personnes, des groupes ou des organisations nationales et y mettre fin. »

Par l'article 4, les Etats parties s'engagent notamment :

« a) A déclarer délits punissables par la loi toute incitation à la discrimination raciale se traduisant par des actes de violence, ainsi que tous actes de violence, ou provocation à de tels actes, dirigés contre toute race ou tout groupe de personnes d'une autre couleur ou d'une autre origine ethnique ;

« b) A déclarer illégales et à interdire les organisations ou, s'il est plus approprié, les activités d'organisations, ainsi que les activités de propagande organisées, qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent. »

L'article 7, enfin, préconise « des mesures immédiates et efficaces, particulièrement dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et de l'information, pour lutter contre les préjugés conduisant à la discrimination raciale et favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre nations et groupes raciaux ou ethniques ».

PARFUMS - GANTS
SACS - CRAVATES
CADEAUX INÉDITS
PROMESSE PERSONNELLE

SI VOUS TROUVEZ LE MÊME
ARTICLE MOINS CHER DANS
N'IMPORTE QUEL MAGASIN A
PARIS, MICHEL SWISS VOUS
EN FERA CADEAU !

MICHEL SWISS

LE PLUS IMPORTANT SHOPPING A PARIS

16, RUE DE LA PAIX - PARIS

2^e Étage (Ascenseur)

OPE. 64-52, 60-36

Réception
à l'Hôtel Lutétia

P.-H. Maucorps, A. Memmi et J.-F. Held

et J.-F. Held

ont présenté leur livre
« Les Français
et le racisme »
à la presse et aux
amis du M.R.A.P.



De gauche à droite : Jean-François Held, Paul-Hassan Maucorps, Albert Memmi, le président Pierre Paraf, Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P., l'éditeur J.-L. Pidoux-Payot.

La présentation du livre « Les Français et le racisme » par ses trois auteurs, le mardi 9 novembre à l'Hôtel Lutétia, prit rapidement l'allure d'un véritable débat, après l'introduction du président Pierre Paraf. C'est la confirmation, s'il en était besoin, de la richesse de cet ouvrage, de la multiplicité des problèmes qu'elle aborde et des réflexions qu'elle suscite.

P. H. Maucorps, Albert Memmi et J. F. Held, eurent à répondre à de nombreuses questions des journalistes présents et aussi des représentants d'associations diverses ou de dirigeants du M.R.A.P. Ce fut pour souligner, avec quelle facilité le racisme peut pénétrer dans les esprits, sous des formes parfois inconscientes. En analysant ce phénomène, au moyen de l'enquête réalisée par le M.R.A.P., les auteurs ont pu en éclairer la genèse et le définir dans toute sa complexité.

Au cours de cet échange de vues, les participants insistèrent aussi sur la nécessité de « relever le défi raciste » par une vigilance et une action permanente, notamment dans le domaine de l'éducation. Le rôle des enseignants, de la presse, des organisations syndicales et culturelles fut mis en évidence. Et chacun partit convaincu que le livre présenté pouvait constituer une arme précieuse dans ce combat quotidien.

★

Dans l'assistance, nous avons reconnu, notamment : MM. Henri Fauré, président de la Ligue de l'Enseignement ; le professeur Marc-André Bloch, vice-président du Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux (C.L.E.P.R.) ; Robert Ballanger, député ; Ernest Frank, conseiller à la Cour de Cassation ; Laurence Wyllie, conseiller culturel de l'ambassade des Etats-Unis ; les écrivains Jacques Nantet et Georges Coulonges ; la pianiste Gisèle Kuhn ; René-Louis Lafforgue ; Mme Chain-

trier, représentant M. Jean Pierre-Bloch, ancien ministre ; M. Bitterlin, représentant M. Edmond Michelet, ancien ministre, et l'association « France - Algérie » ; Mmes Isembert-Jamati, du Centre d'Etudes Sociologiques ; Madeleine Reberieux, professeur-assistant à la Sorbonne. Citons également, parmi les représentants d'associations ; Mme Scob et M. Keller (C.I. M.A.D.E.), M. Angel (Union des Syndicats C.G.T. de la Seine), M. Maurice Moch (C.R. I.F.), Mme David (Etudes Tziganes), Mme Winny (A.J.A.R.), Mme Cazeaux (Cercle France - Afrique), M. Benadja (Association Générale de la Jeunesse Algérienne), et une délégation de l'Union Féminine Civique et Sociale.

★

De nombreuses personnalités, dans l'impossibilité d'être présentes, s'étaient excusées : le président René Cassin, M. André Bertrand, directeur du Département des Sciences Sociales de l'U.N.E.S.C.O. ; Mme Jacqueline Thome-Patenotre, vice-présidente de l'Assemblée Nationale ; MM. Waldeck L'Huillier, député-maire de Gennevilliers ; Bleuse, député-maire d'Alfortville ; le général Billotte, député ; Louis Perillier, ancien résident général de France en Tunisie ; Robert Delavignette, gouverneur général de la France d'outre-mer ; le général Paul Tubert, ancien député-maire d'Alger ; Fontanet, secrétaire général du M.R.P. ; Charles Lederman, conseiller municipal de Paris, président de l'U.J. R.E. ; le grand-rabbin Jacob Kaplan, l'abbé Jean Pihan, le pasteur André Dumas, Mme Suzanne Collette-Kahn, secrétaire générale de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme ; MM. Jean Roche, recteur de l'Université de Paris ; Chilotti, directeur de l'Institut Pédagogique ; les professeurs Otto Klineberg, Robert Pages et Marcel Prenant, Pierre Lyauty, président de la Société des Gens de Lettres ; Mme Claudine Chonez, les historiens Jean Suret-Canale et Joseph Billig, le peintre Jean Lurçat, l'acteur Jean Negroni, M. Daniel-Henri Kahnweiler, M. Philippe Rheims, MM. Henri Joubrel, président de l'Association Internationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés ; Georges Wellers, vice-président de l'U.N.A.D.I.F. ; Pfeffer, président de l'Union départementale de la Seine de l'U.F.A.C. ; Michel Destouche, président de l'Association des Elèves Ingénieurs de l'Ecole des Travaux Publics...



La salle du Théâtre d'Aubervilliers pendant l'allocution de M. Aimé Césaire.

Au Théâtre
d'Aubervilliers :

« LES CHIENS »

Ce n'est pas seulement à une représentation théâtrale que nous avons assisté ce dimanche 7 novembre ; c'est aussi à une manifestation de solidarité avec les victimes de l'apartheid que nous nous sommes associés. Solidarité qui prend aujourd'hui une résonance plus grande encore avec « l'indépendance » de la Rhodésie, où comme en Afrique du Sud, le racisme fait la loi.

L'assistance jeune et vibrante réunie par le M.R.A.P., le Comité d'Action du Spectacle et le Comité de liaison contre l'apartheid a rendu un hommage enthousiaste à Gabriel Garran et à son équipe, qui, inlassablement, poursuivent le but qu'ils se sont fixés : donner droit de cité, sur une scène populaire, aux problèmes de notre temps. En inscrivant à leur répertoire, après « Andorra », la pièce de Tone Brulin « Les Chiens », ils ont montré l'importance qu'ils attachent à l'action contre le racisme.

Avant le spectacle, M^e Jean-Jacques de Felice et M. Aimé Césaire, avaient salué chaleureusement cette initiative et appelé les antiracistes à la soutenir.

Portrait d'un imbécile

★ Suite de la page centrale

Que cette photo est celle de M. Brigneau ? Que M. Brigneau parle ici en son nom sous le couvert d'un Oncle imaginaire ? Allons donc. M. Brigneau est Français, M. Brigneau est journaliste. Comme Français il ne saurait être raciste (puisque, c'est bien connu, le Français ne l'est pas). Et comme journaliste il ne saurait écrire, que dis-je : signer ces insanités épaisses et déshonorantes. Qui les publierait, d'ailleurs ? Sûrement pas un magazine de télévision, apolitique par définition et répandu dans les familles. Non, non, il s'agit bien d'un pastiche, destiné à combattre le racisme par le rire : « Ecoutez l'Oncle et jugez-le à ses propos ».

Au surplus, je regrette presque que M. Brigneau ne soit pas raciste. Son « papier » aurait en ce cas une valeur d'exemple. Il nous prouverait que malgré lui, quand il exprime ses opinions, un raciste est obligé de sortir de lui-même, de baisser d'un ton son style, de se faire plus sot qu'il n'est et d'emprunter la voix et le jargon d'un imbécile.
Morvan LEBESQUE.

lu ★ vu ★ entendu ★ lu ★ vu ★ ent

• Le premier roman de Thérèse Sandrau, « La main sur la bouche » (Editions Gallimard), est une étude psychologique, et même psychiatrique consacrée au drame d'une jeune fille, traumatisée par un passé effrayant. Comment sera sauvée cette jeune fille en proie à de violentes angoisses ? Son mal ne date-t-il du jour où elle a été obligée de réprimer son rire parce que juive ?

• Du 1^{er} novembre au 19 décembre 1965, les peintres Georgein, Hilaire, Marzelles, Montane exposent à l'aéroport d'Orly.

• La galerie Raymond Suillerot, 8, rue d'Argenson, Paris VIII^e présente jusqu'au 19 novembre les œuvres de Guansé.

• « Le crime du Docteur Chardin », film conçu et réalisé par Léonide Moguy,

avec Jacqueline Huet comme principale interprète, a été présenté le 10 novembre par le Télé-Ciné-Club de l'O.R.T.F.

• « La Faim dans le monde » était le thème d'un spectacle-montage réalisé par Gabriel Cousin, assisté de Roland Monod, sous le parrainage de M. Josué de Castro. Sa présentation a eu lieu à l'U.N.E.S.C.O.

le théâtre

Le métro fantôme • L'esclave

Il n'y a pas à dire : un sang nouveau coule dans les veines d'un théâtre un peu exsangue. Albee... LeRoi Jones... la lumière nous vient, cette fois, de l'ouest, avec le « pop' art » et le théâtre que je baptiserai « beatnik », faute d'un meilleur terme, ou encore, « de défoulement », par analogie avec les psychodrames.

De la même façon, le théâtre de LeRoi Jones, noir américain, n'est qu'un long cri de haine, une véritable déclaration de guerre contre le blanc oppresseur, que des symboles d'auto-affirmation (blues, jazz, danse) avaient pendant des siècles recouvert.

Dans « Le Métro fantôme », nous assistons à la brève rencontre de Clay, un bon petit nègre bien assimilé, bien décrépé et de Lula, une putain « de gauche », sans préjugé apparent. Et pourtant leur contact tourne à l'explosion ; Lula tombe dans l'hystérie, qui est sa façon de comprendre le problème noir, tandis qu'en Clay se réveille la vieille révolte ancestrale qui fait

craquer le vernis de la civilisation. Clay paiera de sa vie le retour à l'authenticité. Dans « L'Esclave », LeRoi fait sauter un nouveau pas aux fantasmes de sa race par une inversion de situation. La guerre civile règne entre blancs et noirs et ce sont les blancs qui la perdent qui sont opprimés, humiliés.

Théâtre raciste, on le voit, franchement et sans détour. LeRoi ferait certainement sienne cette paraphrase du mot de Kipling : « Le blanc c'est le blanc, le nègre c'est le nègre, et jamais ils ne se rencontreront ». Ce postulat admis, il n'y a plus de place pour une conciliation générale ou une synthèse supérieure — et LeRoi ne laisse pas de cribler les libéraux de ses sarcasmes — rien que pour un impitoyable affrontement. L'un des deux, le blanc ou le noir, est de trop ; il doit disparaître. C'est à la lettre le point de vue des Black Muolims.

On s'attendrait donc, au sortir de la représentation, à se sentir mal à l'aise et de fait, dans ce théâtre de poche qui mérite

bien son nom, blancs et noirs, pris sous cette douche froide de haine viscérale n'osaient guère se regarder.

Pourtant, de ce texte boueux qui charrie l'injure et l'obscurité, se dégage un tel lyrisme envoûtant, une si grande force de persuasion, que nous étions frappés par cette élémentaire vérité : si l'homme blanc persiste à refuser sa place à l'homme de couleur, c'est à ça que nous courrons. Ça, c'est-à-dire la révolte désespérée, sauvage, aveugle, atroce, sans espoir pour personne, dont l'émeute de Los-Angeles n'aura été qu'un inoffensif échantillon.

Je tiens pour salubres, en dépit des apparences, ces deux œuvres qui nous forcent à regarder en face une réalité, si dure soit-elle, et qui nous obligent à rentrer en nous-mêmes.

La mise en scène d'Antoine Bourseiller, qui bénéficie de bons acteurs, est à la fois rigoureuse et folle d'audace.

René DAZY

UN symbole de qualité les

MEUBLES



LES PREMIERS
DE FRANCE

ILS SERONT AU GALA DE PLEYEL

DIMANCHE
21 NOVEMBRE A
20 h. 30 précises



Hugues AUFRAY



LES GARÇONS DE LA RUE



Claire MOTTE et J.-P. BONNEFOUS
(Photo Sam Levin)



Claude KIPNIS



Nancy HOLLOWAY (Photo Fournier)

Troubadour de la chanson, **Hugues AUFRAY** est aussi le roi du « Skiffle » — cette musique romantique et rythmée qui tient du folklore texan et des mélodées des marins. Né en 1932 à Paris, il a passé son adolescence en Espagne où il découvre la guitare.

Après un long séjour à l'étranger il revient à Paris. Accompagné de son orchestre, Hugues Aufray obtient en mars 1963, le deuxième prix de l'Eurovision. En mai de la même année, il passe en « vedette américaine » à l'Olympia. Un an après, il est vedette à part entière.

Danseuse, chanteuse, comédienne, la très belle **Nancy HOLLOWAY** est née dans l'Ohio à Cleveland. Elle arrive à Paris en 1956, puis part en tournée dans toute l'Europe.

Considérée comme une « bête de cabaret », elle décide d'essayer le music-hall et réussit : le 2 avril 1963, elle remporte à Musicorama un succès fracassant. A partir de ce moment, tout ira très vite : tournées, télévision, disques, etc...

Elle se produira le 21 novembre à Pleyel, accompagnée des « Players ». Durant ses études de Droit — elle est licenciée — **Anne-Marie CARRIERE** faisait partie d'un groupe d'étudiants qui une fois par semaine, organisait des spectacles.

En 1949, un producteur lui propose de jouer dans « Interdit aux Bédouins ». Remarquée au cours d'une audition au « Lapin Agile » par Noël-Noël qui la présente au Théâtre des Dix-Heures, elle y est engagée en 1950 et depuis n'a cessé de se produire au music-hall, dans les



LES PLAYERS (Photo J.-P. Leloir)

cabarets, à la radio, à la télé...

Jacques BODOIN a abordé la profession en entrant aux Compagnons de la Chanson, qu'il quitte dix mois plus tard pour se monter un tour d'auteur, compositeur, interprète et fantaisiste. Obligé de se spécialiser, il opte pour l'humour. Très vite connu il est engagé dans de nombreux cabarets de la Côte d'Azur et de Paris.

Qui n'a pas admiré le beau visage de Claude Winter, sa sensibilité, son talent lors d'une récente émission de télévision consacrée à Marie Curie ? **Claude WINTER**, deux fois premier prix du Conservatoire, sociétaire de la Comédie Française, a, malgré sa jeunesse, une belle carrière théâtrale derrière elle.

La danse sera brillamment représentée par **Claire MOTTE** et **Jean-Pierre BONNEFOUS**, danseurs étoiles de l'Opéra de Paris. En février 1964, Claire Motte obtint un mois de triomphe en U.R.S.S. avec Attilio Labis que Jean-Pierre Bonnefous — le plus jeune danseur étoile de l'Opéra — remplace dans « Renard » opéra de Strawinsky, créé par Maurice Béjart.

Encore la danse avec **Victor UPSHAW** et son ballet créé en 1964. Né à Los-Angeles, Victor Upshaw, au cours de ses études s'intéressa à tous les aspects de la danse : classique, primitive, hindoue, espagnole, moderne.

René-Louis LAFFORGUE, lui, chantera pour la première fois sur scène, deux chansons antiracistes qu'il vient d'écrire et qui confirment son attachement aux idées du M.R.A.P.



Claude WINTER (Photo Harcourt)

Ivry GUITLIS, c'est la musique, la virtuosité, le grand art. Il avait participé au gala du M.R.A.P. de 1963 et c'est à la demande générale de nos amis que nous avons sollicité à nouveau sa présence.

Élève du mime Marceau, **Claude KIPNIS**, avec sa compagnie, a représenté cette année Israël — où il dirige une école de mime — au Théâtre des Nations.

Qui mieux que Jacques Prévert pourrait présenter « **LES GARÇONS DE LA RUE** » ?

Souriants marrants nocturnes
La cloche sur l'oreille
Le chœur sur les lèvres...

Encore une artiste complète : **Françoise DORIN** qui présentera ce riche spectacle. Comédienne, écrivain (« Virginie et Paul », « La seconde dans Rome » aux Editions Julliard), auteur de chansons (« Que c'est triste Venise », « La Costa Brava », etc.), Françoise Dorin participe à de nombreuses émissions de radio et de télévision.



Françoise DORIN



Anne BÉRANGER

dans le film « Tchao », de J.-M. Rankovitch), Anne Béranger est en ce moment accaparée par la télévision. Elle prépare avec Jacques Charron quatre émissions sur le thème des contes de Perrault. Ces contes-là, précisons-le, sont destinés aux adultes. Ecrites par Françoise Dorin, avec des musiques de Michel Emer, Georges Garvarentz et Van Parys, ces émissions ont pour interprètes (entre autres) Claude François, Jean-Claude Drouot, Jacqueline Meilhan, Christine Delaroche... Après quoi, Anne Béranger nous offrira « Phèdre », un ballet de Georges Auric, avec Claire Motte et Jean-Pierre Bonnefous.

Qu'elle ait pu, malgré ses activités débordantes, se consacrer au gala du M.R.A.P. témoigne à la fois de son souriant dynamisme et de son dévouement à la cause que nous défendons. Merci, Anne Béranger !...

S I vous avez vu, l'autre samedi, à la télévision, le ballet conçu par Edith Piaf, « La Voix », vous aurez apprécié la qualité de cette réalisation d'Anne Béranger. C'est également sous le signe du talent, et de la valeur artistique, qu'Anne Béranger organise, pour la troisième fois, le gala du M.R.A.P.

Chanteuse et comédienne (on la verra prochainement, avec Roger Hanin,



René-Louis LAFFORGUE (Photo Nisak)



Ivry GUITLIS



Anne-Marie CARRIERE (Photo Aubert)



Jacques BODOIN (Photo A. Tardé)